



HAL
open science

Un inventaire de cabaret à Babylone (549 av. J.-C.)

Louise Quillien

► **To cite this version:**

Louise Quillien. Un inventaire de cabaret à Babylone (549 av. J.-C.). Philippe Clancier, Julien Monerie. *L’empreinte des empires au Proche-Orient ancien*, Archeopress, 2023, Mesopotamian Studies N°3, 9781803274331. hal-04310081

HAL Id: hal-04310081

<https://hal.science/hal-04310081>

Submitted on 27 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Attention, ce document est une prépublication.
Please note that this document is a preprint.

Référence de la publication : L. Quillien, « Un inventaire de cabaret à Babylone (549 av. J.-C.) », dans P. Clancier et J. Monerie (éds.), *L'empreinte des empires au Proche-Orient ancien*, *Etudes Mésopotamiennes* 3, 2023, Oxford: Archeopress, p. 206-218.

Introduction

Francis Joannès a publié en 1992 deux notes successives dans *NABU* intitulées « Inventaire d'un cabaret », dans lesquelles il mettait en lumière le fonctionnement juridique et matériel d'un débit de boissons alcoolisées exploité par une femme, Ishunnatu, esclave des Egibi à l'époque achéménide¹. À travers l'étude des trois textes Camb 330, Camb 331 et *OECT* 10 239, il décrivait le fonctionnement quotidien de ces établissements, à la fois brasserie, lieu de restauration et auberge.

À la lumière du contenu de ce dossier, un texte publié en copie par J. N. Strassmaier en 1889 peut également être interprété comme un inventaire de fournitures pour un cabaret. M. Stol avait déjà suggéré cette hypothèse dans son article sur la production de la bière de dattes à l'époque néo-babylonienne². Il s'agit du texte Nbn 258, rédigé à Babylone et daté de la 7^e année de règne de Nabonide, soit en 549 av. J.-C. Ce texte détaille le contenu de la dot établie par un certain Mušallim-Marduk pour sa sœur Ḫabašinnatu. Il est cité dans les études de M. Roth sur les dots et le mariage ainsi que dans plusieurs travaux sur les maisons à l'époque néo-babylonienne³.

Les cabarets sont des lieux fameux dans la culture mésopotamienne⁴, le plus célèbre étant la taverne de Siduri, à l'extrémité du monde, où arrive Gilgamesh au terme de son périple à la recherche de la vie éternelle. L'étude du texte Nbn 258 et sa comparaison avec le dossier du cabaret d'Ishunnatu permet de mieux comprendre le fonctionnement de ces lieux de sociabilité en Babylonie et de percevoir quelques-unes de leurs spécificités à l'époque des empires néo-babylonien et achéménide. Il illustre encore une fois la place des femmes dans la gestion de ces établissements, puisque le fonds du cabaret inventorié dans ce texte fait partie de la dot d'une épouse.

¹ JOANNES 1992a et b.

² STOL 1994, p. 179.

³ ROTH 1987, ROTH 1989/1990, EVERLING 2004, WATAI 2012.

⁴ Pour une synthèse sur le rôle des cabarets à l'époque paléo-babylonienne, voir LION 2011-2012, LANGLOIS 2016 et les bibliographies associées.

⁵ Pour une synthèse à la date de ce document sur le rôle des cabarets à l'époque paléo-babylonienne, voir ROTH 1987, p. 177-178, et les bibliographies associées.

Je suis heureuse de dédier à Francis Joannès, qui dirigea mes travaux de thèse, cet article qui aborde plusieurs des centres d'intérêts qu'il a su transmettre à ses élèves : l'histoire économique et sociale de la Babylonie, le rôle économique des femmes et l'étude de la culture matérielle et de la vie quotidienne à l'âge des empires.

La dot de Ḫabašinnatu

Le texte Nbn 258 est un contrat par lequel Mušallim-Marduk, fils de Nabû-šum-iškun, descendant de Kāšir, établit la dot de sa sœur Ḫabašinnatu au profit de Sūqāya, fils de Marduk-nāšir, descendant de Rab-banê, sans contrepartie apparente⁵. La dot (*nudunnû*) est aussi la part d'héritage de Ḫabašinnatu, qui a donné son consentement à la transaction. Il est probable que Sūqāya est son époux, et que sa dot a été établie par son frère parce que son père est décédé. Le père de Sūqāya, Marduk-nāšir, possède la maison attenante à la propriété donnée en dot. La transaction permet donc à la famille Rab-banê d'agrandir ses propriétés dans ce quartier de Babylone. L'autre voisin, Mušēzib-Marduk, fils de ¹*Di-na-ḫu*, descendant d'Egibi, n'est pas attesté ailleurs que dans ce texte, pour le moment⁶.

Nbn 258

Lieu : Babylone

Date : 18.V.Nbn 7 ; 5 septembre 549 av. J.-C.

¹*mu-šal-lim*-^d*amar-utu dumu-šú šá* ^{ld}*nà-mu-gar-un*
2 a ¹*ka-šir i-na ḫu-ud lib-bi-šú*
gi^{meš} *šá da é* ^{ld}*amar-utu-na-šir*
4 a-šú *šá* ¹*ki-na-a a* ^{lu}*gal-dù da é*
¹*mu-še-zib*-^d*amar-utu a-šú šá* ¹*di-na-ḫu*⁽¹⁾
6 a ¹*e-gi-bi da sila sig a-šu-ú*
^{an}¹*na*⁽²⁾*-a ú-de-e é*
8 4-*et* ^{gis}*er-še-e-ti ina lib-bi 1-et*
ak-ka-di-tu₄ 1-et sig ta-ab-tu₄
10 *qí-ir-mu u bi-ir-ri-šu*¹*-meš*⁽³⁾
1+*en mu-šaḫ-ḫi-nu* ^{šá ta}¹*-lam*⁽⁴⁾ 1+*en ka-a-su*
12 1+*en šap-pu* 4⁽⁵⁾ *dan-nu-tu 2-ta*⁽⁶⁾ *nam-za-tu₄*
^u⁽⁷⁾ 1-*et nam-ḫar-ri*^{meš} 7 ^{gis}*ka-su-u*
14 ¹⁰ ^[gis]*li-it-tu₄ 1+en šu-pal še-e-pu*
2 *an-bar si-ra-pu 2-et gan-gan-an-nu*^{meš}
16 ^{šá}⁽⁸⁾ *nam-zi-tu₄ 1+en gan-ga-nu šá ši-da-tu₄*
nu-du-nu-ú šá ^{mi}*ḫa-ba-šin-na-tu₄*
18 *dumu-mí-su šá* ^{ld}*nà-mu-gar-un a* ¹*ka-šir*
¹*mu-šal-lim*-^d*amar-utu i-na ḫu-ud lib-bi-šú*
20 *ik-nu-uk-ma it-^{ti}* ^[.....]
r. *it-ti* ^{mi}*ḫa-ba-šin*¹*-[na-tu₄]*
22 *a-ḫa*⁽⁹⁾*-ti-šú a-na* ¹*suq-a-^a*
a-šú *šá* ^{ld}*amar-utu-na-šir a* ^{lu}*gal-dù id-^{din}*
24 *i-na ka-nak* ^{im}*dub mu*^{meš}
igi ¹*ba-la-tu a-šú šá* ¹*lib-<lu>-tu*
26 a ¹*ka-ník-ká* ^{ld}*nà-numun-si-sá*
a-šú *šá* ¹*en-šú-nu* ^{lu}*gal-dù*

⁵ Ce texte appartient à la catégorie des « dowry donations », identifiée par M. Roth dans ROTH 1987, p. 727-728, n. 31.

⁶ Il n'est pas identifié dans l'étude de C. Wunsch sur la famille des Egibi de Babylone, WUNSCH 2000.

- 28 ^{1d}nà-sig₅-iq a-šú šá ¹si-lim-^den
a ¹mu-líb-ši
- 30 ^{1ú}umbisag ¹mu-^dnà a-šú šá ^{1d}amar-utu-mu-pap
a ¹nu-^{ha}-šú tin-tir^{ki} itine
- 32 u₄ 18-kam mu 7-kam
^{1d}nà-ni-tuk lugal tin-tir^{ki}
- 34 tr. 3 ^{giš}pa-áš-šu-ru^{meš} 2 maš-šá-^rnu^{meš} 1+en in-gi-re-^re[˘]-[nu]
3 ár⁽¹⁰⁾-bal-la-tu₄ 3 si-kal-li-tu₄ 1+en
- 36 mu-še-lu-ú an-bar 1+en qul-mu-ú
1+en giš-ig⁽¹¹⁾ an-bar

Mušallim-Marduk, fils de Nabû-šum-iškun, descendant de Kāšir, de son plein gré (a établi) la surface qui (est située) à côté de la maison de Marduk-nāšir, fils de Kīnāya, descendant de Rab-banê, à côté de la maison de Mušēzib-Marduk, fils de *Di-na-ḥu*[?], descendant d'Egibi (et) à côté de la petite rue de sortie ; voici les affaires de la maison : quatre lits en bois parmi lesquels un (lit) akkadien, un manteau-*qirmu* en bonne laine et en étoffe de laine grattée, une marmite d'une capacité d'un *talammu*, une coupe à boire, un bol[?], quatre jarres à bière, deux vases à pressage-fermentation et un vase collecteur, sept *kasú* en bois, dix tabourets en bois, un repose-pied, deux ciseaux en fer, deux supports-*kankannu* pour les vases à fermentation, un support-*kankannu* pour un support[?]-*šiddatu*, (l'ensemble formant) la dot de ^fHabašinnatu, la fille de Nabû-šum-iškun, descendant de Kāšir. Mušallim-Marduk, de son plein gré, l'a placée dans un document scellé. Avec (le consentement de) [NP (et)] Habašinnatu, sa sœur, il l'a donnée à Sūqāya, fils de Marduk-nāšir, descendant de Rab-banê.

Au scellement de la tablette, devant : Balātu, fils de Libluṭ descendant du *kānik-bābi* ; Nabû-zēr-līšir, fils de Bēlšunu, Rab-banê ; Nabû-udammiq, fils de Silim-Bēl, descendant de Šum-libši ; le scribe Iddin-Nabû, fils de Marduk-šum-ušur, descendant de Nuḥāšu. À Babylone, mois *Abu*, 18^e jour, 7^e année (de règne de) Nabonide roi de Babylone.

Trois tables en bois, deux pinces à charbon, une lampe sur pied, trois tamis, trois *sikallītu*, un verrou en fer, une hache, une porte en fer.

Notes :

- (1) On lit sur la copie ¹*Di-na-ḥu*, mais cette forme n'est attestée que dans ce texte. Il faudrait collationner la tablette pour voir s'il ne s'agit pas de ¹*Di-na-(a)*, qui est attesté (TALLQVIST 1905, p. 54), ou bien de ¹*Ki-na-a*, beaucoup plus commun (proposition d'EVERLING 2004, p. 291).
- (2) Amendement proposé par Y. Watai (WATAI 2012, tome 2, p. 206-207). Copie : BUR HAL HAR[?] É A.
- (3) Collation de M. Roth (ROTH 1989/1990, p. 30, n. 126).
- (4) Selon M. Roth (ROTH 1989/1990, p. 26 n. 115), on ne peut pas lire « ud-ka-bar », et on voit sur la tablette « šá UD x ». Elle renvoie à la suggestion du *AHw*, *šá ta-lam* (p. 1309b-1310a sous *talammu*). Un *mušahḫinu ša ta-lam* est attesté dans le texte *VS 6 246 :6* (*CAD T*, p. 92 *talammu*) et *CTMMA 3 50 : 10*.
- (5) Copie : ŠÁ. Collation du *CAD D*, p. 99 sous *dannu 2'*.
- (6) Copie : ET.
- (7) Copie : AŠ.
- (8) La copie comprend le signe ŠÁ. Le *CAD G*, p. 41 sous *gangannu* 1a propose de lire « 3 *namzītu* », mais ces récipients sont déjà inventoriés à la ligne 12. De plus, le chiffre 3 est écrit à la ligne 35 à l'aide de trois clous juxtaposés. Nous conservons donc la lecture *šá*.
- (9) Copie : PA.
- (10) Collation du *CAD A/II*, p. 239 sous *arballu*.
- (11) Collation du *CAD D*, p. 54, sous *daltu* 1, d) (copie RI).

La dot comprend une propriété, dont nous apprenons ligne 7 qu'il s'agit d'une maison, accompagnée de mobilier, de vaisselle et d'outils. La plupart de ces objets apparaissent également dans d'autres inventaires de dot. Ils servent à la préparation de la nourriture et de la bière ainsi qu'à leur consommation, des activités qui ont lieu quotidiennement dans le

contexte domestique⁷. Cependant, Ḫabašinnatu possède des meubles (lits, tables et chaises) et des ustensiles pour la préparation de la bière en nombre plus important que dans la plupart des dots. Les objets inventoriés sont remarquablement similaires à l'équipement du cabaret d'Išhunnatu étudié par F. Joannès. Le tableau suivant permet de les comparer. Išhunnatu gérait pour le compte des Egibi un établissement situé à Kiš, dans la localité de Ḫursagkalamma, sous le règne de Cambyse et au début du règne de Darius. Le dossier a été complété et étudié dans son ensemble par G. Tolini⁸. Seuls les trois textes Camb 300, Camb 301 et *OECT* 10 239 concernent le mobilier de l'établissement. Le tableau suivant présente également l'inventaire des biens recensés dans le texte *CTMMA* 3 50, publié par I. Spar et E. von Dassow (2000, p. 102-104). Ce contrat fait état des actifs de la compagnie commerciale *ḫarrānu* de Nabû-aḫḫē-iddin/Šulāya//Egibi et de Rēmūt/Kurbanni-Marduk//Eppēš-ilī, à Babylone, la 6^e année de Nabonide (550 av. J.-C.). La compagnie est visiblement consacrée à la fabrication et à la vente au détail de la bière dans un établissement dédié.

Tableau de comparaison des inventaires de cabaret

	<i>CTMMA</i> 3, n°50 Compagnie <i>ḫarrānu</i> 23.II.Nbn 6 – Babylone	Nbn 258 Dot de Ḫabašinnatu 18.V.Nbn 7 – Babylone	Camb 330/331* Cabaret d'Išhunnatu 11.IX.Camb 6 – Ḫursagkalamma (Kiš)	<i>OECT</i> 10 239 Cabaret d'Išhunnatu [...] – Kiš
Maison		1 maison	1 maison	
Mobilier	4 chaises en bois (<i>kussū</i>) 3 lits en bois (<i>eršu</i>)	4 lits en bois (<i>eršu</i>) dont 1 lit akkadien 7 <i>kassū</i> en bois 10 tabourets en bois (<i>littu</i>) 1 repose-pied (<i>šupal</i> <i>šēpī</i>) 3 tables en bois (<i>paššūru</i>)	5 lits en bois (<i>eršu</i>) 10 chaises en bois (<i>kussū</i>) 3 tables en bois (<i>paššūru</i>)	4 lits en bois (<i>eršu</i>) 3 chaises (<i>kussū</i>) 1 table en bois (<i>paššūru</i>)
Vaisselle	40 jarres vides (<i>dannu</i> <i>rēqūtu</i>), dont : - 2 vases à pressage- fermentation (<i>namzītu</i>) - 2 vases collecteurs (<i>namḫaru</i>) 10 jarres (<i>dannu</i>) remplies de bière 1 marmite en bronze (<i>mušahḫīnu</i>) d'une capacité d'un <i>talammu</i> 2 coupes à boire en bronze (<i>kāsu</i>)	1 marmite (<i>mušahḫīnu</i>) d'une capacité d'un <i>talammu</i> 1 coupe à boire (<i>kāsu</i>) 1 bol [?] (<i>šappu</i>) 4 jarres à bière (<i>dannu</i>) 2 vases à pressage- fermentation (<i>namzītu</i>) 1 vase collecteur (<i>namḫaru</i>), 2 supports (<i>kankannu</i>) pour les vases à fermentation 1 support (<i>kankannu</i>) pour 1 <i>šiddatu</i> 3 tamis (<i>arballu</i>) 3 <i>sikallītu</i>	1 ou 2* vases à fermentation (<i>namzītu</i>) 1 support (<i>kankannu</i>) 1 marmite (<i>mušahḫīnu</i>) 1 support en bois (<i>šiddatu</i>) 50 jarres (<i>dannu</i>) de bière avec leurs cruches (<i>ḫašbattu</i>)* 2 marmites en bronze (<i>mušahḫīnu</i>)* 7 coupes à boire en bronze (<i>kāsu</i>)* 3 plateaux/pichets en bronze (<i>baṭū</i>)* 3 ciseaux (<i>sirpu</i>) 1 bêche en fer (<i>marru</i>)	1 support en bois (<i>šiddatu</i>) pour la bière et 1 pour l'eau 1 ratelier [?] (<i>simmiltu</i>) 1 vase à fermentation (<i>namzītu</i>)
Outils	1 bêche en fer (<i>marru</i>) 1 pelle ou fourche en fer			

⁷ L'article de M. Roth sur la composition matérielle des dots à l'époque néo-babylonienne en fournit de nombreux exemples (ROTH 1989/1990).

⁸ TOLINI 2013. S'ajoutent aux textes publiés par F. Joannès (1992a et b) le texte *CTMMA* 3 65, relié au dossier par I. Spar et E. von Dassow (2000), ainsi que BM 31481, publié par C. Wunsch (2004, n°54), où le nom propre est restitué, et Bertin 2780 = BM 30848 identifié par G. Tolini (2013).

	(<i>nashiptu</i>) 1 hache en fer (<i>qulmû</i>)	1 hache (<i>qulmû</i>) 2 ciseaux en fer (<i>sirpu</i>)	1 hache (<i>qulmû</i>)
Feu et éclairage	1 lampe en fer (<i>ingurēnu</i>)	1 lampe (<i>ingurēnu</i>) 2 pinces à charbon (<i>maššānu</i>)	1 lampe (<i>ingurēnu</i>) 1 ou 2* pinces à charbon (<i>maššānu</i>)
Textiles		1 manteau- <i>qirmu</i> en bonne laine et en étoffe de laine grattée ⁷	
Équipements de sécurité		1 porte en fer (<i>daltu</i>) 1 verrou en fer (<i>mušēlû</i>)	1 coffre-fort en roseau (<i>arānnu gi ušukullatu</i>)

Note : dans la 4^e colonne, les objets inventoriés dans Camb 331 sont suivis d'un astérisque.

Malgré les natures différentes de ces documents, les équipements inventoriés sont semblables. Ils permettent de remplir les fonctions du cabaret identifiées par F. Joannès : préparer la bière, cuisiner et offrir le gîte et le couvert aux clients. On remarque dans les trois cas le nombre important de lits (4-5), de tables (3) et de chaises ou tabourets (10), ainsi que la présence de vaisselle pour la préparation de la bière. Les inventaires ne suivent pas exactement l'ordre de présentation de ce tableau, qui regroupe les objets en catégories que nous allons analyser ensuite : mobilier, vaisselle, outils, instruments nécessaires à l'entretien du feu et à l'éclairage, textiles et équipements de sécurité. Les scribes semblent noter les objets en combinant deux critères, leur matériau (bois, céramique, bronze et fer) et leur usage (les objets qui vont ensemble sont généralement notés l'un après l'autre).

Le contenu de la dot : l'équipement d'un cabaret

Le mobilier

La dot se compose, en premier lieu, d'une maison et de meubles en bois permettant d'accueillir plusieurs personnes. Les trois tables (*paššūru*)⁹ sont accompagnées de 10 tabourets (*littu*), au lieu des 10 chaises (*kussû*) du cabaret d'Ishunnatu¹⁰. Cela illustre la diversité des équipements des cabarets babyloniens. Deux manières de consommer les boissons sont documentées en Mésopotamie¹¹. La première consiste à boire assis autour d'une grande jarre avec un long chalumeau contenant un filtre. C'est la façon dont on consommait la bière d'orge à consistance épaisse car elle avait besoin d'être filtrée. Les scènes représentant des personnages buvant au chalumeau ne sont plus documentées à l'époque néo-babylonienne¹². La seconde pratique consiste à boire dans un récipient (coupe, rhyton, gobelet), assis à une table. Boire la bière de cette manière implique qu'elle ait été

⁹ *AHW*, p. 845-846 « Tisch » ; *CAD P*, p. 259-265 *paššūru* (giš-banšur) « dining tray, table », terme générique désignant une table.

¹⁰ *AHW*, p. 557 *littu* III « Schemel » ; *CAD L*, p. 219 *littu* (giš-šû-a) B « a stool ». Les tabourets sont attestés moins fréquemment que les chaises dans les textes néo-babyloniens.

¹¹ BRENIQUET 2007/2008. Elle remarque que la consommation des boissons au chalumeau et dans une coupe sont toutes les deux attestées depuis le III^e millénaire av. J.-C. En revanche, les scènes de la glyptique protodynastique qui ont été interprétées comme des personnages buvant au chalumeau représenteraient en réalité l'étirage de la laine. Les scènes de consommation de bière au chalumeau deviennent populaires sur les sceaux-cylindres à partir de l'époque d'Akkad. Voir SELZ 1983 et COLLON 1992 sur les scènes de banquets en Mésopotamie ainsi que la synthèse de MICHEL 2012, p. 26-27 et la bibliographie associée.

¹² Communication personnelle de Z. Niederreiter.

préalablement filtrée pour en retirer les résidus solides¹³. Ce filtrage était relativement aisé pour la bière de dattes, principale boisson alcoolisée consommée au I^{er} millénaire av. J.-C.

Le nombre de tabourets ou de chaises est proportionnel à celui des tables (trois pour une table dans les textes Camb 330, *OECT* 10 239 et Nbn 258) et on note la présence de petite vaisselle, coupes et bols. Ces éléments semblent indiquer que la bière est consommée assis à table. Les scènes iconographiques représentant des personnages buvant à table existent au I^{er} millénaire av. J.-C. mais elles ne donnent pas d'indice sur la boisson consommée. Elles émanent des contextes religieux ou palatiaux. Des bas-reliefs de palais néo-assyriens mettent en scène des personnages du palais buvant à table dans des rhytons, assis sur des tabourets ou des chaises surélevés de telle sorte que leurs pieds ne touchent pas terre¹⁴. Des représentations de tables, de chaises et de tabourets sont visibles dans la glyptique néo-babylonienne, dans un contexte cultuel (par exemple BM 89590)¹⁵. Des modèles de mobilier miniature en argile (table et lits) ont été trouvés dans le quartier du Kasr à Babylone¹⁶.

La présence d'un repose-pied dans la dot de Ḫabašinnatu est intéressante¹⁷. Ces meubles apparaissent sur les bas-reliefs assyriens en accompagnement de chaises et de tabourets hauts. Tous n'en disposent pas et l'usage du repose-pied semble être la manifestation d'un statut social¹⁸. Il peut être remplacé par un petit coussin dans des scènes religieuses de la glyptique néo-babylonienne (BM 89590, cité précédemment). Le repose-pied, utilisé par l'élite assyro-babylonienne selon les sources iconographiques, était donc également attesté dans le contexte plus quotidien des cabarets.

La dot de Ḫabašinnatu comprend quatre lits en bois, dont un lit akkadien. Le terme « akkadien » peut qualifier du mobilier (tables et lits) ou d'autres objets comme les armes (arcs et flèches)¹⁹. Il désigne peut-être une manière particulière de travailler le bois ou de le décorer. T. Alstola note que les lits akkadiens, rares, figurent en particulier dans les dots de familles d'origine étrangère à la Babylonie. Selon lui, la possession d'un tel mobilier et sa mention dans les dots est peut-être un moyen de se rattacher à la culture locale²⁰. Si le lit akkadien est digne d'être mentionné comme tel, c'est qu'il doit être d'une qualité supérieure aux lits habituels. La présence de lits (*eršu*)²¹ indique que les voyageurs pouvaient passer la nuit dans l'établissement. Elle a également été interprétée comme un signe que les cabarets étaient des lieux de prostitution. Il n'y a cependant pas de preuve permettant d'infirmer ou de confirmer cette hypothèse dans les textes néo-babyloniens²².

¹³ CURTIS 2001, p. 217-218.

¹⁴ Exemples sur des bas-reliefs du palais de Khorsabad (dessins d'Eugène Flandrin reproduits dans BOTTA 1949, vol. 1, pl. 65 et vol. 2, pl. 112) et étudiés par BARJAMOVIC 2011.

¹⁵ BM 89590, sceau-cylindre babylonien, VIII^e-VII^e s. av. J.-C., British Museum : https://www.britishmuseum.org/collection/object/W_1893-1014-52 (consulté le 13/02/2020).

¹⁶ Objets conservés au Vorderasiatisches Museum. Image dans LAFONT, TENU, JOANNES et CLANCIER 2017, p. 871.

¹⁷ *šupal šēpe*, littéralement « sous les pieds », *AHW*, p. 1278 *CAD* Š/III, p. 314-316 sous *šupālu*.

¹⁸ Sur la scène du banquet sous la treille de Ninive, par exemple, la reine dispose d'un repose-pied. Sur les scènes citées plus haut note 13, les personnages n'en ont pas malgré la hauteur des chaises.

¹⁹ *CAD* A/I, p. 272-273 *akkadû* « akkadien », on trouve un lit akkadien dans Nbk 441, Nbn 258, Dar 301 = ROTH 1989, n°23, BM 65149/68921 = ROTH 1989, n°26.

²⁰ ALSTOLA 2019, p. 89 ; dot de Kaššāya, famille judéenne (BM 65149/68921 = ROTH 1989, n°26) et de Tahê-[...] épouse de Paṭmiustû, famille égyptienne (Dar 301).

²¹ *AHW*, p. 246, *eršu* IV « Bett » ; *CAD* E, p. 315-318, *eršu* « bed ».

²² L'existence ou non de la prostitution dans les cabarets *bīt sabī* est débattue, voir par exemple ASSANTE 1998, p. 5-96 et COOPER 2016, ainsi que la synthèse de LION 2013.

À la ligne 13 du texte, juste avant les tabourets et le repose-pied, sont enregistrés 7^{gis} *ka-su-u*. Ce terme, avec un tel déterminatif, est un hapax. Il s'agit peut-être d'une autre sorte de mobilier en bois, mais l'écriture du terme ne correspond ni aux chaises (*giš-gu-za, kussû*) ni aux coupes (*kāsu*, déjà mentionnés l. 10, habituellement en bronze).

Si l'on en juge par le mobilier du cabaret, une dizaine de personnes pouvaient y être accueillies pour boire et manger assises et 4 personnes pour passer la nuit. Ces chiffres sont cohérents avec les données de la tablette BM 114528, éditée par K. Kessler²³. Ce texte judiciaire, daté de la 5^e année de règne de Cambyse et que nous verrons plus loin, mentionne la présence lors d'une soirée agitée de deux chanteuses et de six clients dans le cabaret.

La vaisselle pour le brassage et la consommation de la bière

La dot de Ḫabašinnatu comprend également de la vaisselle lourde pour la préparation de la bière. Il s'agit en premier lieu de deux vases à pressage-fermentation *namzītu* avec leur support *kankannu* et d'un vase collecteur *namḫaru*. Selon M. Stol, qui a étudié le processus de fabrication de la bière à l'époque néo-babylonienne, le terme *namzītu* désigne un grand vase à fond perforé, qui permet de presser (de *māzû* presser, produire un liquide), puis filtrer une mixture fermentée²⁴. Bien attesté pour la préparation de la bière d'orge, il est utilisé ici pour la confection de la bière de dattes. Le support *kankannu* qui l'accompagne est généralement en bois²⁵. Le *namḫaru* désigne le récipient placé en dessous du vase perforé *namzītu* et qui permet de recueillir le liquide filtré²⁶. La « bière » de datte est en réalité un alcool produit par la fermentation des dattes dans l'eau à l'aide des levures naturellement présentes dans ces fruits sucrés. Des recettes d'époque romaine, retranscrites par Pline l'Ancien et Dioscoride, indiquent quelles étaient les principales étapes de la production de ce breuvage consommé en Orient : placer les dattes dans un fût perforé, colmater le trou avec un roseau entouré de lin, attendre onze jours que la fermentation opère, puis déboucher le trou et filtrer le breuvage²⁷. Les Babyloniens ajoutaient divers ingrédients pour aromatiser la bière, notamment la plante *kasû*, dont l'identification est encore débattue²⁸.

La bière, une fois produite, est conservée dans les jarres *dannu*. Ces jarres ont habituellement une grande capacité et sont communément utilisées pour transporter et stocker la bière²⁹. Le texte mentionne également un support *kankannu* pour un *šiddatu*. Le *šiddatu* est généralement en bois. Il s'agirait aussi d'un support qui peut être utilisé avec le vase *namzītu*³⁰ et, d'après le texte Nbn 258, qui peut être combiné au *kankannu*.

²³ KESSLER 2005, p. 269-288.

²⁴ STOL 1994, p. 155-183, *AHw*, p. 730-731 ; *CAD N*, p. 257-258, *namzītu*.

²⁵ *AHw*, p. 437, *kankannu* ; *CAD K*, p. 40-41, *gangannu*.

²⁶ STOL 1994, p. 172-174, « vase collecteur » ainsi que *CAD N*, p. 227-228, *namḫaru*. *AHw*, p. 727 « ein Krug ».

²⁷ Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, livre XIV, chap. 19 (I^{er} siècle ap. J.-C.) ; Dioscoride, *Traité de matière médicale*, livre V, 31 (I^{er} siècle ap. J.-C.). Ils notent la popularité de ce breuvage en Orient, et avertissent le lecteur du mal de tête que peut causer sa consommation. Au sujet de la bière de datte, voir aussi la synthèse de BROSHI 2007 et l'essai expérimental réalisé par ALSTOLA 2017).

²⁸ Plusieurs interprétations ont été proposées, les principales étant la moutarde (*AHw* II, p. 455, « *kasû* II : *Sinapis nigra* », *CAD K*, p. 248, suivant une hypothèse de B. Landsberger), la cuscute (STOL 1994, p. 175), le tamarin (EYPPER 2019) ou encore le carthame (THAVAPALAN 2019, p. 350 et suivantes).

²⁹ *AHw*, p. 161, *dannu* II « Behälter, Faß » ; *CAD D*, p. 98-99 *dannu* « vat (used mostly for storing beer, wine, etc) ». STOL 2004, p. 167-168.

³⁰ *CAD Š/III*, p. 402-403, *šiddatu*. Cependant, d'autres attestations semblent plutôt indiquer qu'il s'agit d'un contenant (*OECT* 10 239 et Dar 301), *AHw*, p. 1230 *šiddatu* I « Behälter ».

La consommation courante de bière de datte est une nouveauté au I^{er} millénaire av. J.-C. Selon A. L. Oppenheim, il s'agit de la principale évolution technologique et culturelle de ce temps³¹. Cet alcool de dattes remplace la bière d'orge, toujours offerte aux dieux³². À l'époque néo-babylonienne, les palmeraies se développent sous l'impulsion d'entrepreneurs qui y voient un investissement lucratif³³.

Pour les préparations culinaires, le cabaret dispose d'un *mušahḫinu* d'une capacité d'un *talammu*. Le *mušahḫinu* est une grande marmite, qui peut peser jusqu'à deux kilogrammes (*VS* 6 112 : 1), elle est généralement en bronze et est destinée à être chauffée sur le feu. Le terme apparaît à l'époque néo-babylonienne³⁴. Le texte *VS* 6 246 indique que le *talammu* est une unité de capacité, probablement standard pour cet usage, puisqu'elle est identique dans le texte *CTMMA* 3, n°50. M. Stol estime cette capacité à 16 *qa* soit environ 16 litres, cependant elle peut varier selon les contextes³⁵.

La petite vaisselle est peu nombreuse dans la dot de Ḫabašinnatu, contrairement au cabaret d'Išunnatu. On y trouve une coupe *kāsu* et un *šappu*. La coupe (ou gobelet) *kāsu* est bien attestée en akkadien et dans les textes néo-babyloniens et elle est utilisée pour boire³⁶. Les coupes *kāsu* sont parfois accompagnées d'un pichet *baṭū* (*Camb* 331)³⁷. Leur matériau n'est pas précisé. Il est possible qu'il soit en bronze, comme dans le texte *Camb* 331. Le terme *šappu* est plus rare. Les dictionnaires le traduisent par « un contenant »³⁸. À Mari, il est utilisé pour recueillir des huiles précieuses. Les attestations néo-babyloniennes mentionnent cet objet parmi le matériel de culte – il est alors en or ou en argent, parfois placé sur un support – et en tant qu'ustensile domestique. Il peut contenir de la bière ou d'autres liquides. Il s'agit probablement d'un petit contenant, c'est pourquoi nous choisissons la traduction « bol ».

Les ustensiles en céramique, qui composaient certainement la majorité de la vaisselle du cabaret, ne sont pas mentionnés dans les textes de dots. Des fouilles archéologiques de brasseries, antérieures à la période néo-babylonienne, fournissent de nombreux vestiges de cette petite vaisselle en céramique : cruches, pichets, tasses, écuelles et plats³⁹.

Parmi les ustensiles nécessaires à la préparation de la bière, on compte peut-être également les trois *arballu*, mentionnés à la fin du texte. Le sens de ce terme, « tamis », a été déduit de l'araméen⁴⁰. Le terme est rare et uniquement attesté en néo-babylonien. Dans le texte *Nbn* 258, ils sont enregistrés au milieu d'objets en fer, mais un autre texte mentionne un *arballu* en bois parmi des affaires de voyage (*Ner* 28 : 23). Les ustensiles perforés trouvés lors des fouilles sont très variés et peuvent avoir différentes fonctions selon les archéologues : filtre pour la préparation de la bière, écumoire ou passoire pour la préparation de la nourriture, tamis pour les poudres et farines, faisselle pour les préparations à base de lait, etc⁴¹.

³¹ OPPENHEIM 1967, p. 44, cité par STOL 1994, p. 155 ; voir aussi HARTMAN & OPPENHEIM 1950, p. 12-13 et n. 26.

³² JOANNES 2009b, p. 460.

³³ VAN DRIEL 1990, p. 219 ; JOANNES 2009a, p. 245 ; JURSA 2010, p. 171-187.

³⁴ *AHw*, p. 680, *CAD* M/II, p. 253-254 sous *mušahḫinu*. LEVAVI à paraître.

³⁵ STOL 1994, p. 188-169 ; LEVAVI à paraître.

³⁶ *AHw*, p. 454-455, *kāsu* « Becher » ; *CAD* K, p. 253-256 *kāsu* « goblet, cup ».

³⁷ *CAD* B, p. 178, *baṭū* b, 2'. Sens établi d'après les liens avec un terme araméen désignant un pichet ou une jarre. Cependant voir ABRAHAM & SOKOLOFF 2011, p. 28. *AHw*, p. 116 *baṭū* « ein Gefäß(?) ».

³⁸ *AHw*, p. 1175, « ein Gefäß » ; *CAD* Š, p. 479, *šappu* « a container ».

³⁹ Une synthèse de ces découvertes se trouve dans FAIVRE 2009a et b ; FAIVRE 2013.

⁴⁰ Le *CAD* A/II, p. 239, *arballu* « tamis », traduction établie à partir d'un terme araméen proche (*arbēlā*).

⁴¹ CURTIS 2001 ; FAIVRE 2009a, p. 291.

Les outils

F. Joannès remarquait la présence d'une bêche (*marru*) dans l'équipement du cabaret d'Ishunnatu, indice de l'existence d'un jardin potager adossé au cabaret. C'est également le cas dans l'inventaire *CTMMA 3 50*, qui comprend une bêche et un autre outil agricole, le *našiptu*, une pelle ou une fourche⁴². Ḫabašinnatu n'en possède pas, mais d'autres outils en fer sont mentionnés : une hache *qulmû*, qui peut servir à l'entretien du jardin ou à couper du combustible, du bois ou plutôt des roseaux, pour le feu⁴³. Elle dispose également de deux ciseaux *sirpu*, dont les usages peuvent être variés⁴⁴. Enfin, la pince à charbon (*maššānu*) peut servir à entretenir le feu. Le *sikallītu* n'est pas identifié pour le moment, il s'agit d'un hapax⁴⁵.

L'éclairage est fondamental dans ces établissements qui restaient ouverts après la tombée du jour. Il n'est donc pas surprenant de trouver une lampe sur pied *ingurēnu* dans chacun des inventaires de cabaret connus. Ce terme, qui apparaît dans plusieurs textes néo-babyloniens, a été identifié par E. Leichty grâce à une tablette où se trouve un dessin de cette lampe⁴⁶. Il s'agit d'un haut candélabre à trois pieds, dont la tige est ornée de plusieurs rondelles et dont le sommet comporte une plate-forme pour poser la lampe. L'éclairage pouvait également être complété par des lampes à huile en céramique.

Le textile

Contrairement aux autres inventaires de cabaret, la dot de Ḫabašinnatu comprend un textile. Son identification est difficile : sur la copie cunéiforme, on lit ligne 9-10 : « 1-et sig *ṭa-ab-tu₄ qí-ir-mu u bi-ir-ri raq-qat^{meš}* »⁴⁷. Cependant, M. Roth lit, après collation de la tablette : « 1-et sig *ṭa-ab-tu₄ qí-ir-mu u bi-ir-ri-šu^{meš}* »⁴⁸. Le *qirmu* est un vêtement connu. Alors qu'il n'apparaît que dans un autre texte néo-babylonien, également dans une dot (BM 76968+76972 = ROTH 1989, n°42), il est bien attesté dans les textes néo-assyriens. Selon S. Gaspa, le *qirmu* néo-assyrien est un manteau en laine avec la partie avant teinte en rouge et qui est parfois décoré de broderies colorées (*birmu*)⁴⁹. Ici, il est indiqué que ce vêtement est en laine de bonne qualité, *šipātu ṭabtu*⁵⁰. Concernant la suite, *u bi-ir-ri-šu^{meš}*, M. Roth suggère qu'il s'agit d'une variante de *biršu* qui désigne, selon le *CAD*, un tissu en laine avec les poils redressés⁵¹. Le terme *biršu* est attesté en néo-babylonien pour désigner un type de tissu avec lequel on peut fabriquer des vêtements⁵². Il désigne peut-être une étoffe en laine ayant subi un traitement particulier, le grattage, qui permet de faire ressortir les fibres en surface du tissu et de rendre la surface plus douce. Cet apprêt s'applique aussi bien à la laine tissée qu'au feutre.

⁴² *AHw*, p. 760, *našiptu* « ein Baggerschaufel » ; *CAD N*, p. 24, *našiptu (našiptu)* « a type of spade or shovel ».

⁴³ *AHw*, p. 927, « eine Axt » ; *CAD Q*, p. 299, « an ax » sous *qulmû*.

⁴⁴ Cet outil sert aussi bien, selon les textes néo-babyloniens, à tondre les moutons qu'à couper du bois. *AHw*, p. 1037, *serpu*, *serapu* « Schermesser » ; *CAD S*, p. 316, *sirpu* « shears, scissors ».

⁴⁵ *AHw*, p. 1040, « ein Gerät » ; *CAD S*, p. 243, *sikallītu* « an ustensil », hapax.

⁴⁶ *CT 57 176*, LEICHTY 1996.

⁴⁷ Lectures du *CAD E*, p. 317 sous *eršu* « *x da-ab-tu₄ kirmu u birri raqqat* » et du *CAD Q*, p. 269 sous *qirmu* « *bi-ir-ri SAL-ŠU¹-meš* ».

⁴⁸ ROTH 1989/1990, p. 30, n. 126.

⁴⁹ Voir GASPA 2018, p. 268-269 pour la liste des attestations néo-assyriennes et leur commentaire. Ce terme dérive de *garāmu*, couvrir.

⁵⁰ *AHw*, p. 1378, *ṭabû 4* ; *CAD T*, p. 24 *ṭabû e*) « said of garments, textiles ».

⁵¹ *CAD B*, p. 261, *biršu* « 1. teased nap of woolen fabric 2. woolen fabric with raised nap ». Au sens technique, en anglais, « nap » désigne le sens du poil d'un tissu. Le *AHw*, p. 129, traduit *biršu* par « Filz » (feutre).

⁵² *TCL 9 117* : 6, « 10 manteaux *gulēnu* dont un en *biršu* » ; *BE 8 151* : 10 « 1 étoffe ^{10g}*kur-ra biršu* ».

On peut donc traduire l'ensemble de la façon suivante « un manteau-*qirmu* en bonne laine et en étoffe de laine grattée⁵³ ».

Équipements de sécurité

À travers les inventaires de cabaret, nous mesurons l'attention qui était portée à la sécurité de ces lieux et de leurs biens. L'inventaire de la dot comprend en effet une porte en bois renforcé de fer (*giš-ig an-bar*)⁵³, ainsi qu'un verrou *mušēlū*⁵⁴. À titre de comparaison, Išhunnatu dispose d'un coffre-fort qui sert peut-être de caisse pour les recettes du cabaret⁵⁵.

Les cabarets aux époques néo-babylonienne et achéménide

Fonctionnement des cabarets

Les cabarets font souvent l'objet d'investissements de la part des entrepreneurs⁵⁶. Nous ne savons pas si Ḫabašinnatu tenait le cabaret avec son mari ou si la gestion en était confiée à un tiers. Pour ouvrir un cabaret, il faut disposer d'une part du fonds, c'est-à-dire le bâtiment, les meubles, les outils et ustensiles lourds pour la préparation de la bière et d'autre part d'un capital qui doit être régulièrement renouvelé : la petite vaisselle, les jarres pour stocker la bière et les dattes. Dans le cas d'Išhunnatu, esclave et gérante d'un cabaret à Kiš financé par la famille des Egibi, le fonds et le financement initial sont apportés par différents acteurs. Dans le texte Camb 330, elle prend en location le fonds d'un cabaret appartenant à Marduk-iqīšanni avec son équipement pour une durée de deux mois et demi et s'engage à payer le loyer de la maison sans limite de temps. Elle reprend la reconnaissance de dette de la gérante précédente, Lillikanu. Dans le texte Camb 331, le maître d'Išhunnatu, Itti-Marduk-balātu, fournit le capital pour lancer le commerce (jarres de bière, dattes, petite vaisselle et autres fournitures), en échange d'un intérêt sur la valeur de ces biens à rembourser dans un mois et demi. Le profit généré par le commerce doit donc lui permettre de rembourser l'emprunt et de payer le loyer. La dot de Ḫabašinnatu ne comprend que le fonds du cabaret. Il n'est donc pas possible de savoir qui fournissait le capital de départ et qui gérait l'établissement.

Le texte *CTMMA* 3, n°50, daté de la 6^e année de règne de Nabonide, montre comment un cabaret peut être financé par une association commerciale *ḫarrānu*, à Babylone⁵⁷. Le contrat lie deux hommes, Nabû-bēl-iddin/Šulāya//Egibi et Rēmūt/Kurubanni-Marduk//Eppēš-ilī. Le second est responsable du commerce. La compagnie *ḫarrānu* possède à la fois le fonds et le capital, seule la location de la maison n'est pas mentionnée. Les textes concernant des compagnies *ḫarrānu* dédiées au commerce de la bière ne mentionnent généralement que le capital, sous forme d'argent, de dattes, de jarres⁵⁸. Il n'est pas fait mention de taxes à payer

⁵³ *AHw*, p. 154, « Tür » ; *CAD D*, p. 52-55, *daltu* « 1. door ».

⁵⁴ *AHw*, p. 682 2b, « ein Heber od Greifer Für den Türriegel » (il cite le texte Nbn 258 sous la traduction « ein Heber od Greifer als Ackergerät » ; *CAD M*, p. 264, *mušēlū* « part of the lock of a door or canal ».

⁵⁵ Le texte mentionne un « *arānnu gi* (coffre en roseau) *ušukullatu* ». Le dernier terme (*CAD U*, p. 329, *ušukullatu*) est un hapax. Il provient sans doute du verbe *kalū*, tenir, détenir, au système III, et désignerait donc un coffre qui « retient » des objets, donc peut-être un coffre-fort.

⁵⁶ L'association du marchand et de la cabaretière était déjà coutumière dans les codes de loi et les édits à l'époque paléo-babylonienne (LION 2013, p. 394).

⁵⁷ SPAR & VON DASSOW 2001, p. 102-104.

⁵⁸ JURSA 2010, p. 213.

par les gérants des cabarets aux autorités locales, contrairement à ce qui est attesté à l'époque paléo-babylonienne⁵⁹.

Cabaretières et cabaretiers

À l'époque néo-babylonienne, les cabarets sont tenus aussi bien par des hommes, les cabaretiers (*sābu*) que par des femmes, les cabaretières (*sābītu*)⁶⁰. Il s'agit de l'une des rares professions exercées par des femmes attestées dans la documentation textuelle de cette époque⁶¹. Ishunnatu contracte en son nom propre et agit comme une femme d'affaires : elle est responsable du paiement du loyer de la maison, loue de la vaisselle et des fournitures alimentaires et contracte des prêts⁶². Cette activité doit donc lui fournir un profit substantiel. Tout indique qu'elle gère le commerce en son nom propre, même si le capital initial appartient à son maître et qu'elle lui doit une part des profits. On note également la présence de femmes dans la gestion d'un cabaret financé par Bēl-uballiṭ, père de Marduk-rēmāni à Sippar : selon le texte MR 20 (BM 63848), Bēl-uballiṭ et Bēl-iddin/Būru-šēzib possèdent ensemble une compagnie *ḥarrānu* destinée à un commerce de brasserie dont le capital est composé d'argent, de jarres et d'une maison. Bēl-iddin apporte un plus petit nombre de jarres que Bēl-uballiṭ à la compagnie commerciale, mais il fournit en échange la main d'œuvre : sa femme, ses filles et ses esclaves⁶³.

Il est rare que le commerce au détail soit mentionné dans les textes néo-babyloniens. Certaines femmes vendaient peut-être des objets ou des préparations de leur propre confection, dans les villes babyloniennes, mais ces transactions n'étaient pas consignées par écrit. La situation des femmes exerçant le métier de cabaretière est donc exceptionnelle. Pour le moment, aucune des cabaretières attestées dans les textes néo-babyloniens n'est identifiée dans un texte par le nom de profession *sābītu*. En revanche, il existe des attestations de cabaretier qualifié de *sābu* dans les textes néo-babyloniens. Ce phénomène est général dans les sources écrites, les femmes portent rarement des titres professionnels à la différence des hommes, et ce même lorsqu'elles exercent des fonctions identiques⁶⁴. Un cabaretier *sābu* apparaît dans le texte BM 114528 : 6, sous la forme ^{lu}kaš-tin-nam et peut-être dans le texte VS 3, 214 : 8, cependant très cassé⁶⁵.

La tenue d'un cabaret nécessite des compétences artisanales et commerciales car elle implique la préparation de la bière et de la nourriture, puis sa revente au détail dans cet établissement spécialisé. Les tâches exercées sont multiples : culture du potager, préparation de la nourriture et de la boisson, gestion financière, commerce. Il est donc vraisemblable que, comme dans le texte MR 20 (BM 63848), le personnel soit composé de plusieurs personnes dans un cercle familial et/ou servile.

⁵⁹ Sur ces taxes : GOETZE 1965 et CHARPIN 2005.

⁶⁰ *AHw*, p. 1000 ; *CAD S*, p. 5-9 sous *sābū*. Concernant plus particulièrement les cabaretières, voir la synthèse de Stol 2016, p. 363-367.

⁶¹ Les autres métiers féminins attestés à l'époque néo-babylonienne sont ceux de blanchisseuse, chanteuse, nourrice, prostituée, sage-femme et tisserande. Sur la profession de cabaretière à l'époque paléo-babylonienne, voir Lion 2013. Le Code de Hammurabi ne mentionne ce métier qu'au féminin, mais les textes de la pratique mentionnent davantage de cabaretiers/brasseurs (LION 2013, p. 397).

⁶² Voir l'analyse du dossier complet réalisée par TOLINI 2013.

⁶³ WAERZEGGERS 2014, p. 76 ; JURSA 2010, p. 213 et 222.

⁶⁴ LION et MICHEL 2016, introduction.

⁶⁵ Respectivement KESSLER 2005, p. 274-275 et SAN NICOLO & UNGNAD 1974, n°475.

La vie des cabarets

Dans un article intitulé « La fonction sociale du banquet dans les premières civilisations », F. Joannès soulignait l'importance de la prise des repas en commun pour la construction des liens de fraternité et de solidarité en Mésopotamie⁶⁶. Le cabaret était l'un des lieux de rencontre et de sociabilité où se croisaient les voyageurs et les locaux. Cependant, la réputation des débits de boisson n'était pas toujours positive et il n'était pas convenable pour les oblates des temples de fréquenter ces lieux, comme l'indique le texte judiciaire suivant, daté du règne de Cyrus (530 av. J.-C.) :

Le jour où Šamaš-bēl-kullati, l'oblat de la Dame d'Uruk, fils de Lābāši, qui a été mis aux fers et donné à Anu-zēr-ušabši, fils de Lābāši, pour hacher la paille pour les étables royales sera encore vu à traîner au cabaret, c'est Anu-zēr-ušabši, son frère, qui recevra ce qu'il mérite. (YOS 7 77 : 1-7)⁶⁷

Dans ce texte, le cabaret est appelé « é lú kaš-tin-nam », *bīt sābī* en akkadien⁶⁸. Le texte BM 114528, édité par K. Kessler⁶⁹, dont l'étude a fait l'objet de l'une des séances de séminaire de F. Joannès, offre des informations exceptionnelles sur la vie quotidienne des cabarets. Il s'agit d'un texte judiciaire, daté de la 5^e année de règne de Cambyse, relatant l'interrogatoire de l'officier de police d'Uruk dans une affaire de tapage nocturne provoqué par les clients d'une taverne. Cet officier de police⁷⁰ (*paqūdu*) déclare devant l'assemblée judiciaire de la ville qu'il a été alerté par la population, en pleine nuit, en raison du tapage provenant d'un cabaret. Il s'est rendu sur les lieux et a interpellé le propriétaire, deux chanteuses et deux clients :

Le premier jour du mois *Ulūlu* de la 5^[e] année de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, pendant la nuit, il y a eu du tapage⁷¹. Je suis sorti (à cause des) cris des gens (du quartier) et je suis entré dans la maison de Ša-pî-kalbi, fils d'Erēbšu, le cabaretier. De la maison de Ša-pî-kalbi, j'ai expulsé Arad-Anu, fils d'Anu-ibni, Nabû-kāšir, fils de Bēl-aḥ-ušabši, Ša-pî-kalbi le propriétaire de la maison, ^fRīšāya et ^fPappasi, les deux chanteuses qui étaient avec eux, (et) je (les) ai amenés par devers toi. (BM 114528 : 3-9)

L'un des clients arrêté témoigne devant la cour et dénonce quatre hommes supplémentaires, qui faisaient partie de la clientèle du cabaret ce soir-là et qui se sont enfuis. Dans ces lieux de divertissement à la clientèle masculine, où l'on pouvait écouter des chanteuses, des troubles à

⁶⁶ JOANNES 1996.

⁶⁷ YOS 7 77, cité par JOANNES 1996, n. 8 ; d'après l'édition de JOANNES 2000, p. 210, n°153 ; transcription et bibliographie sur Achemenet.com.

⁶⁸ Le terme apparaît sous la forme é lú kaš-tin-nam dans YOS 7 77 : 5.

⁶⁹ KESSLER 2005, p. 274-275.

⁷⁰ Sur l'officier *paqūdu* voir PIRNGRUBER 2013.

⁷¹ Sur le sens de *ṣerdu* voir JURSA 2000.

l'ordre public pouvaient donc se produire. Le Code de Hammurabi évoquait déjà le cabaret comme un lieu où pouvaient se fomenter des complots⁷².

Conclusion

L'analyse du contenu de la dot de Ḫabašinnatu et sa comparaison avec les autres documents similaires, nous révèle que les cabarets babyloniens étaient dotés d'un équipement presque identique. Le mobilier, la vaisselle et les outils présents dans ces inventaires témoignent des fonctions de ces établissements, offrir le gîte et le couvert et brasser la bière de dattes. Ces documents montrent également l'importance portée à l'éclairage et à l'entretien du foyer dans ces lieux ouverts la nuit, ainsi qu'à la sécurité de ces commerces. Enfin, ce dossier apporte des informations sur la consommation de la nourriture et de la boisson à l'époque de l'empire néo-babylonien, où se répand le goût pour la bière de datte. Les entrepreneurs, qui bénéficient de la prospérité économique du long VI^e siècle babylonien sous les empires néo-babylonien puis achéménide, investissent dans la culture des dattes, dans le commerce de la bière, et parfois directement dans le financement des cabarets. Ces lieux jouaient indéniablement un rôle important dans l'animation de la vie nocturne des villes babyloniennes.

Bibliographie

- Abraham K. & Sokoloff M., 2011, « Aramaic Loanwords in Akkadian. A Reassessment of the Proposals », *AfO* 52, p. 22-76.
- Alstola T., 2017, « Date beer: brew it like the ancient Babylonians », blog *Changes in Sacred Texts and Traditions*, Academy of Finland Centre of Excellence, <https://blogs.helsinki.fi/sacredtexts/2017/12/22/date-beer-brew-it-like-the-ancient-babylonians/> (consulté le 26/05/2020).
- Alstola T., 2019, *Judeans in Babylonia: A Study of Deportees in the Sixth and Fifth Centuries BCE*, CHAN 109, Leiden/Boston.
- Assante J., 1998, « The kar-kid / *ḫarimtu*, Prostitute or Single Woman ? A reconsideration of the Evidence », *UF* 30, p. 5-96.
- Barjamovic G., 2011, « Pride, Pomp And Circumstance: Palace, Court And Household In Assyria 879–612 BCE », in J. Duindam, T. Artan & M. Kunt (ed.), *Royal Courts in Dynastic States and Empires, A Global Perspective*, Rulers & Elites 1, Leiden, p. 25-61.
- Botta P.-E., 1949, *Monument de Ninive*, 3 volumes, Paris.
- Breniquet C., 2009, « Buvait-on de la bière au chalumeau en Mésopotamie à l'époque protodynastique ? », in Michel 2009 (ed.), *L'alimentation dans l'Orient ancien, de la production à la consommation*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn IX, 2007/2008, Nanterre, p. 359-365.
- Broshi M., 2007, « Date Beer and Date Wine in Antiquity », *Palestine Exploration Quarterly* 139, I, p. 55-59.
- Charpin D., 2005, « Le statut des cabaretiers à l'époque paléo-babylonienne », *NABU* 2005/2.

⁷² Code de Hammurabi §109 "Si une cabaretière dans la maison de qui les fauteurs de trouble ont comploté n'a pas saisi ces fauteurs de trouble et ne les a pas conduits au palais, cette cabaretière sera tuée". Une lettre de Mari évoque aussi le cabaret comme un lieu de débauche, LANGLOIS 2016, p. 118.

- Collon D., 1992, « Banquets in the Art of the Ancient Near East », in Gyselen (dir.), *Banquets d'Orient*, Res Orientales 4, Louvain, p. 23-30.
- Cooper J. S., 2016, « The Job of Sex: The social and economic role of prostitutes in anciens Mesopotamia », in B. Lion & C. Michel (ed.), *The Role of Women in Work and Society in the Ancient Near East*, SANER 13, Berlin, p. 209-227.
- Curtis R. I., 2001, *Ancient Food Technology*, Leyde.
- van Driel G., 1990, « Neo-Babylonian Agriculture III. Cultivation », *BSA* 5, p. 219-266.
- Everling J., 2004, *Maisons Babyloniennes au Ier millénaire avant J.-C.*, Pécis.
- Eypper S. C., 2019, « Kasû(úGAZIsar) revisited », *Journal des Médecines Cunéiformes* 33, p. 35-49.
- Faivre X., 2009a, « Récipients, ustensiles et alimentation : fonctions et usages multiples... mais lesquels ? », in Michel 2009 (ed.), *L'alimentation dans l'Orient ancien, de la production à la consommation*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn IX, 2007/2008, Nanterre, p. 277-294.
- Faivre X., 2009b, « Vases à bière : de la production à la consommation », in Michel 2009 (ed.), *L'alimentation dans l'Orient ancien, de la production à la consommation*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn IX, 2007/2008, Nanterre, p. 367-383.
- Faivre X., 2013, « La bière de la brasserie au cabaret », in Michel 2013 (ed.), *L'alimentation dans l'Orient ancien, cuisines et dépendances*, Cahier des Thèmes Transversaux ArScAn XI 2011/2012, Nanterre, p. 375-392.
- Gaspa S., 2018, *Textiles in the Neo-Assyrian Empire, A Study of Terminology*, SANER 19, Berlin.
- Goetze A., 1965, « Tavern keepers and the like in ancient Babylonia », in H. C. Güterbock & T. Jacobsen (ed.), *Studies in Honor of Benno Landsberger on his Seventy-Fifth Birthday, April 21, 1965*, Chicago (Ill.), p. 211-215.
- Hartman L. F. & Oppenheim A. L., 1950, *On beer and brewing techniques in ancient Mesopotamia, according to the XXIIIrd Tablet of the series ħar.ra = ħubullu*, Journal of the American Oriental Society Supplement no. 10, Baltimore (Md.).
- Joannès F., 1992a, « Inventaire d'un cabaret », *NABU* 1992/64.
- Joannès F., 1992b, « Inventaire d'un cabaret (suite) », *NABU* 1992/89.
- Joannès F., 1996, « La fonction sociale du banquet dans les premières civilisations », in L. Flandrin & M. Montanari (ed.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, p. 47-59.
- Joannès F. (ed.), 2000, *Rendre la justice en Mésopotamie, Archives judiciaires du Proche-Orient ancien (III^e-I^{er} millénaires avant J.-C.)*, Saint-Denis.
- Joannès F., 2009a, « La production des dattes d'après la documentation textuelle néo-babylonienne », in Michel 2009 (ed.), p. 243-246.
- Joannès F., 2009b, « La table des dieux babyloniens », in Michel 2009 (ed.), *L'alimentation dans l'Orient ancien, de la production à la consommation*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn IX, 2007/2008, Nanterre, p. 453-461.
- Jursa M., 2000, « *terdu*. Von Entführung in Babylon und Majestätsbeleidigung in Larsa », in S. Graziani (ed.), *Studi sul vicino Oriente antico dedicati alla memoria di Luigi Cagni*, Napoli, p. 497-514.

- Jursa M., 2010, *Aspects of the Economic History of Babylonia in the First Millennium BC: Economic Geography, Economic Mentalities, Agriculture, the Use of Money and the Problem of Economic Growth*, AOAT 377, Münster.
- Kessler K., 2005, « Zu den ökonomischen Verhältnissen von Uruk in neu- und spätbabylonischer Zeit », in H. Baker & M. Jursa (ed.), *Approaching the Babylonian Economy. Proceedings of the START Project Symposium Held in Vienna, 1-3 July 2004*, AOAT 330, Münster.
- Lafont B., Tenu A., Joannès F., Clancier P., 2017, *La Mésopotamie. De Gilgamesh à Artaban (3000 av.-120 av. J.-C.)*, Paris.
- Leichty E., 1996, « *angurinnu* », in A. A. Ambros, M. Köhbach & C. Römer (ed.), *Festschrift für Hans Hirsch zum 65 Geburtstag gewidmet von seinem Freuden, Kollegen und Schülern*, WZKM 86, Wien, p. 233-234.
- Langlois A.-I., 2016, « The Female Tavern-Keeper in Ancient Mesopotamia », in S. L. Budin & J. M. Turfa (ed.), *Women in Antiquity. Real Women across the Ancient World*, Londron/New York, p. 113-125.
- Levavi Y., à paraître, « Basic Prestige : The *mušahḫinu* in Private Babylonian Households », in L. Cousin, L. Quillien et M. Ramez, *Material Culture of Babylonia and Beyond 1: People and their Material Environment in First Millennium BCE Babylonia*, Louvain.
- Lion B., 2013, « Les cabarets à l'époque paléo-babylonienne », in Michel 2013 (ed.), *L'alimentation dans l'Orient ancien, cuisines et dépendances*, Cahier des Thèmes Transversaux ArScAn XI 2011/2012, Nanterre, p. 293-400.
- Lion B. & Michel C. (ed.), 2016, *The Role of Women in Work and Society in the Ancient Near East*, SANER 13, Berlin.
- Michel C. (ed.), 2009, *L'alimentation dans l'Orient ancien, de la production à la consommation*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn IX, 2007/2008, Nanterre.
- Michel C., 2012, « L'alimentation au Proche-Orient ancien, les sources et leur interprétation », *Dialogues d'Histoire Ancienne* suppl. 7, p. 17-45.
- Michel C., 2013 (ed.), *L'alimentation dans l'Orient ancien, cuisines et dépendances*, Cahier des Thèmes Transversaux ArScAn XI 2011/2012, Nanterre.
- Milano L. (ed.), 1994, *Drinking in Ancient Societies: History and Culture of Drinks in the Ancient Near East: Papers of a Symposium Held in Rome, May 17-19, 1990*, Padova.
- Oppenheim A. L., 1967, *Letters from Mesopotamia*, Chicago (Ill.).
- Pirngruber R., 2013, « Police Forces in First Millennium BC Babylonia and Beyond », *Kaskal* 10, p. 69-87.
- Roth M. T., 1987, « Age at Marriage and the Household: A Study of Neo-Babylonian and Neo-Assyrian Form », *CSSH* 29, p. 715-757.
- Roth M. T., 1989/90, « The Material Composition of the Neo-Babylonian Dowry », *AfO* 36/37, p. 1-55.
- Roth M. T., 1989, *Babylonian Marriage Agreements, 7th-3rd Centuries B.C.*, AOAT 222, Neukirchen-Vluyn.
- San Nicolò M. & Ungnad A., 1974, *Neubabylonische Rechts und Verwaltungsurkunden*, Leipzig.
- Spar I. & von Dassow E., 2000, *Cuneiform Texts of the Metropolitan Museum III, Private Archive Texts from the First Millennium BC*, New York (N.Y.).

- Stol M., 1994, « Beer in Neo-Babylonian Times », in Milano (ed.) 1994, *Drinking in Ancient Societies: History and Culture of Drinks in the Ancient Near East: Papers of a Symposium Held in Rome, May 17-19, 1990*, Padova, p. 155-183.
- Stol M., 2016, *Women in the Ancient Near East*, Berlin.
- Selz G., 1983, *Die Bankettszene : Entwicklung eines "überzeitlichen" Bildmotivs in Mesopotamien : von der frühdynastischen bis zur Akkad-Zeit*, Freiburger altorientalische Studien 11, Wiesbaden.
- Strassmaier J. N., 1889, *Inschriften von Nabonidus, könig von Babylon (555-538 v. chr.) von den thontafeln des Britischen Museums copirt und autographirt*, Leipzig.
- Tallqvist K. L., 1905, *Neubabylonisches Namenbuch. Neubabylonisches Namenbuch zu den Geschäftsurkunden aus der Zeit des Shamash-shum-ukîn bis Xerxes*, Helsinki.
- Thavapalan S., 2019, *The Meaning of Color in Ancient Mesopotamia*, CHAN 104, Leiden.
- Tolini G., 2013, « The economic activities of Išḫunnatu, a slave woman of the Egibi family (Sixth Century BC) », publication en ligne sur le blog *Hypothèses Carnet de REFEMA*, <https://refema.hypotheses.org/766> (consulté le 05.05.2020).
- Waerzeggers C., 2014, *Marduk-rēmanni, Local Networks and Imperial Politics in Achaemenid Babylonia*, OLA 233, Leuven.
- Watai Y., 2012, *Les maisons néo-babyloniennes d'après la documentation textuelle*, thèse soutenue à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Wunsch C., 2000, *Das Egibi-Archiv, Die Felder und Gärten*, 2 vol., CM 20, Groningen.